

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 FEVRIER 2015**

Délibération
n° 2015.02.030

**Attribution d'une
subvention à
l'association "Les
Jardiniers
Charentais"**

LE CINQ FEVRIER DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 janvier 2015**

Secrétaire de séance : Sylvie CARRERA

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Mireille BROSSIER à Michel GERMANEAU, Catherine MAZEAU à Bernard CONTAMINE

Excusé(s) :

Absent(s) :

Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Mireille BROSSIER, Françoise COUTANT, Philippe LAVAUD, Catherine MAZEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 FEVRIER 2015

**DELIBERATION
N° 2015.02.030**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
POLITIQUES DE VALORISATION DES DÉCHETS

Rapporteur : **Monsieur PERONNET**

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "LES JARDINIERS CHARENTAIS"

Depuis trois années, le GrandAngoulême soutient « Les Jardiniers de France de la Charente » en mettant à sa disposition les matériels et en lui attribuant annuellement une subvention d'un montant de 3 000 €, afin de lui permettre de couvrir les frais de fonctionnement liés à son activité sur le territoire communautaire.

Au cours de l'année 2014, l'association nationale a vu sa situation financière se dégrader de façon importante, poussant l'antenne locale de la Charente à s'en désolidariser, et à créer, une nouvelle association : « Les Jardiniers Charentais » pour poursuivre cette action qui est gérée par la même équipe.

Dans une volonté de transparence totale, l'équipe des « Jardiniers de France de la Charente » a souhaité solder les comptes de cette association avant de réclamer des soutiens pour la nouvelle structure. Pour autant, l'action de broyage et de sensibilisation de public portée par ce partenaire n'a jamais été aussi intense qu'en 2014 sur notre territoire.

Aujourd'hui, le GrandAngoulême est sollicité par l'association « Les Jardiniers Charentais » pour le versement d'une subvention de 3 000 € pour l'année 2014.

Afin de formaliser le partenariat technique, une convention est également rédigée entre les deux parties, pour fixer les modalités de mise à disposition des différents matériels et les engagements de chacun.

Considérant la cohérence de l'action de ce partenaire avec les politiques locales de prévention des déchets,

Considérant qu'aucune aide financière n'a été versée aux Jardiniers Charentais en 2014 sans que cela n'amoindrisse ni leur action ni leur volonté d'être présents aux côtés de la collectivité,

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 13 janvier 2015,

Vu l'avis favorable de la commission ressources et perspectives du 21 janvier 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'attribution d'une subvention de 3 000 € à l'association « Les Jardiniers Charentais » au titre de l'année 2014.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur Yannick PERONNET en sa qualité de 8^{ème} Vice-Président en charge des politiques de valorisation des déchets ménagers à signer tous documents afférents à cette demande.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe déchets ménagers – article 6574 – sous fonction 812.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 10 février 2015	<u>Affiché le :</u> 10 février 2015